

Le contrat d'engagement jeune est entré en vigueur au 1er mars 2022. Il remplace le dispositif Garantie jeunes mis en place en 2017.

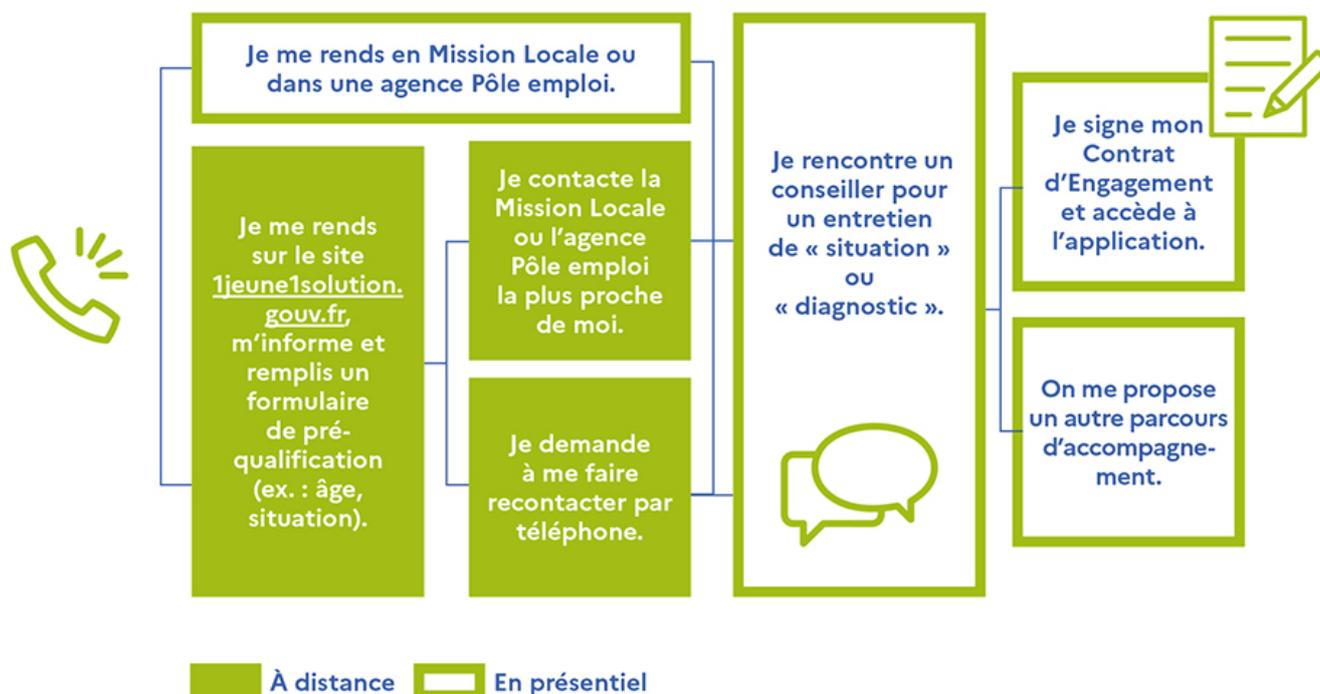


A compter du 1er mars 2022, il est proposé à ces jeunes éloignés de l'emploi, pour lesquels existe un risque d'exclusion durable du marché du travail, un programme intensif d'accompagnement de 15 à 20 heures par semaine minimum, avec une mise en activité systématique et régulière du premier au dernier jour, pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois (et jusqu'à 18 mois sous conditions).

Il s'adresse à tous les jeunes de moins de 26 ans qui sont durablement sans emploi, ni formation, souvent par manque de ressources financières, sociales et familiales et qui souhaitent s'engager activement dans un parcours vers l'emploi. Pour les personnes qui bénéficient de la reconnaissance de travailleurs handicapés, l'accompagnement peut se prolonger jusqu'à leur 29 ans.

L'accompagnement est personnalisé avec un conseiller dédié qui suit la personne tout au long de son parcours et jusqu'à son accès à un emploi durable. Une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois peut être attribuée en fonction des ressources et à condition du respect des engagements du contrat.

La réussite du dispositif passe par des partenariats renforcés, mis en place par les missions locales, Pôle emploi, le secteur associatif et tous les porteurs de solutions (Agence nationale pour la formation professionnelle, écoles de la deuxième chance, EPIDE, organismes de formation...). Elle passe également par la mobilisation des entreprises, pour répondre au mieux à leur besoin et favoriser pour les jeunes les découvertes de métiers, les immersions dans un collectif de travail et la formation en alternance.



Source : Ministère du Travail

- [CIRCULAIRE N° DGEFP/MAJE/2022/45 du 21 février 2022 relative à la mise en œuvre du contrat d'engagement jeune Accès](#) [1]
- [Plateforme 1jeune1solution Accès](#) [2]

Dates: Mercredi 9 mars 2022 - 10:15

Thématiques: [Emploi, Insertion, Formation](#) [3]

[Jeunesse, Famille, Parentalité](#) [4]

Publié le 09 mars 2022

URL de la source (modifié le 22/03/2022 - 15:32): <https://www.irev.fr/actualites-0/contrat-dengagement-jeune>

Liens

[1] <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45292>

[2] <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/contrat-engagement-jeune>

[3] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3682>

[4] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3686>